



Syndicat National des Cadres Pénitentiaires

Affilié à la CFDT (Confédération Française Démocratique du Travail)

Adresse : 505 rue de Cuincy, BP 707, 59507 DOUAI Cedex
Tél: 03.61.16.23.15 ou 03.27.71.12.96 **Fax**: 03.27.96.97.06
Mail : sncp@sncp-cfdt.org **Site Internet** : <http://www.sncp-cfdt.org>

Strasbourg, le 17 février 2015

COMPTE-RENDU UR STRASBOURG 11 FEVRIER 2015

L'Union Régionale de Strasbourg s'est tenue le 11 février 2015. Le Secrétaire national Eric FIEVEZ n'ayant malheureusement pas pu se déplacer, c'est donc le secrétaire régional en place, le capitaine William PERESSE, qui a animé la réunion, à laquelle onze adhérents étaient présents:

M. William PERESSE, responsable de formation, DISP Strasbourg
M. Jean-Marc BONBON, responsable du pôle alsace, DISP Strasbourg
M. Jean-paul MULLER, Responsable sécurité, DISP Strasbourg
M. Stéphane MELLINGER, Chef du département DSI, DISP Strasbourg
M. Jean-Pierre DUMAS, Responsable renseignement, DISP Strasbourg
M. Didier Ludmann, Major, UHSI Nancy
M. Anthony FAILLER, Chef d'établissement, Lons le Saunier
M. Bonaventure BEYA, Adjoint au Chef d'établissement, Colmar
Mme. Monia BEN MUSTAPHA, Chef de détention, MA Strasbourg
M. Eric FALEYEUX, Adjoint au chef d'établissement, MA Montbéliard
M. Damien DEMANGE, Chef de détention, CD Ecrouves

Ouverture de la séance par William PERESSE, secrétaire régional. Rappel du nombre d'adhérents en hausse sur la Direction Interrégionale : 40 adhérents dont 30 officiers. 2 principales raisons : nouveaux adhérents faisant suite à une mutation et nouveaux adhérents spontanés. Le SNCP CFDT arrive au 1er rang des votes exprimés sur la DISP de Strasbourg à égalité avec FO (23) lors des dernières élections. Notre syndicat est notamment très fortement représenté sur les postes profilés et doit encore se développer.

1/ Présentation de la CFDT :

Depuis septembre 2015, le SNCP est affilié à la CFDT. Ce choix s'explique par la nécessité de s'adapter à la Loi sur la représentativité syndicale, qui oblige les petits syndicats à se développer seuls, mais en perdant tous leurs moyens d'action ou à s'affilier à une organisation plus importante. Concernant le SNCP, le choix s'est porté sur la CFDT à l'instar des directeurs des services pénitentiaires du SNDP, ayant également choisi de s'affilier à la CFDT.

A l'origine, l'Interco CFDT 67 est une section émanant du Ministère de l'intérieur et des collectivités territoriales d'où l'appellation Interco. La CFDT est organisée en département (le n°67 en l'occurrence). La section CFDT Interco 67 représente 1 000 adhérents répartis entre la Justice



Syndicat National des Cadres Pénitentiaires

Affilié à la CFDT (Confédération Française Démocratique du Travail)

Adresse : 505 rue de Cuincy, BP 707, 59507 DOUAI Cedex
Tél: 03.61.16.23.15 ou 03.27.71.12.96 **Fax**: 03.27.96.97.06
Mail : sncp@sncp-cfdt.org **Site Internet** : <http://www.sncp-cfdt.org>

(PJJ, Services Judiciaires et Administration Pénitentiaire), le ministère de l'intérieur et les collectivités territoriales).

La CFDT est le 2^{ème} syndicat de la fonction publique. Elle dispose d'un siège en CTM et un siège à la CAP d'avancement/mutations.

2/ Postes de commandant :

Notre organisation n'a pas pu travailler dans le groupe de travail des postes commandisables, mais a néanmoins pu alerter la DAP sur certains oublis de cette liste, notamment la formation, pour que toutes les filières soient reconnues à leurs justes valeurs. Toutefois tout n'a pas été rectifié et des « oublis » persistent, ce qui est des plus regrettable, car cette filière mérite elle aussi évidemment sa reconnaissance au regard de l'accompagnement de toutes les réformes et de celles encore à venir.

3/ Vie de l'Union Régionale :

Rappel par William PERESSE de la nécessité de fidéliser les adhérents dans les votes et dans les contributions. Les adhérents du SNCP CDFT peuvent désormais s'inscrire aux formations proposées par l'Interco CFDT 67.

Les participants relèvent le problème des frais de déplacements des personnels de l'état qui n'ont pas été réactualisés depuis plusieurs années pour notre direction alors qu'ils ont fait l'objet d'une réévaluation au sein d'autres administrations.

4/ Eléments suite réunion avec DAP : Madame GORCE, Madame DEBAUX

Présentation par le secrétaire national Eric FIEVEZ de la nouvelle affiliation CFDT à Mesdames Gorce et Debaux

Le phénomène de la radicalisation a été évoqué : un projet global de loi sur la radicalisation est à l'étude. Création de postes supplémentaires d'officiers responsables interrégionaux au renseignement pénitentiaire et de responsables locaux. Ces créations de postes devront se traduire en création d'emplois pour ne pas grever les effectifs.

La réforme statutaire des officiers est une nouvelle fois reportée en 2018. Contrairement à ce qui avait été avancé (le statut des officiers devait faire l'objet de la triennale 2015/2018), cette réforme tant attendue est de nouveau renvoyée aux calendes grecques. Colère des officiers qui se sentent abandonnés par l'Administration alors que la charge de travail ne cesse de s'alourdir. Et pire encore, la directrice de l'administration pénitentiaire évoque l'idée de mettre fin à « *la multiplicité des modes de continuité du service* » dont l'objectif serait d'instaurer un travail le week-end pour les officiers en établissements pénitentiaires ! Quel comble ! Après le passage à un article 10 non compensé, voici une nouvelle mesure qui impactera fortement la vie privée des officiers mais aussi leurs charges de travail : Qui assumera les tâches de la semaine ?

Cette nouvelle déclinaison du « travailler plus pour gagner moins » n'est pas acceptable.



Syndicat National des Cadres Pénitentiaires

Affilié à la CFDT (Confédération Française Démocratique du Travail)

Adresse : 505 rue de Cuincy, BP 707, 59507 DOUAI Cedex
Tél: 03.61.16.23.15 ou 03.27.71.12.96 **Fax**: 03.27.96.97.06
Mail : sncp@sncp-cfdt.org **Site Internet** : <http://www.sncp-cfdt.org>

Alors que le SNCP-CFDT a toujours défendu l'idée de la nécessaire réflexion sur l'évolution des métiers d'officiers et de leurs avancements, nous demandons à ce que le groupe de travail sur le devenir des officiers reprenne au plus vite.

Il ne s'agit plus d'avancer uniquement sur certains dossiers...

Celui de la juste revalorisation des astreintes est à ouvrir par exemple car les personnels de la direction de l'administration pénitentiaire exerçant des astreintes doivent pouvoir bénéficier de cette augmentation attribuée à d'autres directions.

De même est évoquée la question des logements de fonction. Certains de nos collègues vont devoir quitter leur logement de fonction cette année. Madame GORCE a répondu que le moratoire actuel serait effectivement applicable en septembre 2015.

En résumé, les officiers sont une nouvelle fois les « laissés-pour-compte » d'une réforme qu'on peut qualifier aujourd'hui d'arlésienne ! Et en attendant Godot comme Beckett, les officiers prennent davantage de responsabilités et répondent toujours présents en détention mais jusque quand ?

Car le malaise des cadres intermédiaires est bien réel lui ! Même si les officiers sont toujours dans une tradition de loyauté et d'obéissance silencieuse, les souffrances sont bien présentes.

Prenons l'exemple des officiers dans les petits établissements. La démonstration mathématique suivante est limpide :

2 officiers ayant chacun 46 jours de congés annuels + 39 jours de récupération d'astreinte (52 semaines dans l'année, 1 semaine sur 2 d'astreinte, 1,5 jours de récupération pour une astreinte) + les réunions, les formations, les rendez-vous extérieurs = + de 8 mois sur 12, un seul officier est présent à l'établissement ! Et personne ne s'en inquiète ! Aucune réaction de l'Administration qui laisse seuls ses officiers une grande partie de l'année à s'épuiser pour « faire tourner » les petites structures. Les officiers dans les petites structures travaillent dans une insécurité totale : c'est le règne de l'hyperficiel ! On travaille dans le superficiel à tous les niveaux : plus les moyens de prendre du recul, d'analyser en profondeur, de collecter et recouper les informations, d'aller sur le terrain... Alors que, actualité oblige, la lutte contre la radicalisation, par exemple, demanderait un travail en profondeur.

Le SNCP tire la sonnette d'alarme et demande la création d'un 3^{ème} poste d'officier dans les petites structures.

Alors que la position de l'Administration sur cette question est ahurissante : 20 postes (12 concours internes, 8 concours externe) pour le prochain recrutement des officiers : on croit rêver ?

Alors qu'il faut ajouter des pénuries de postes chez les personnels techniques et administratifs : on assiste aujourd'hui à une « secrétarisation » des cadres intermédiaires. Les officiers l'avouent : plus ¼ de leur travail est du travail administratif.



Syndicat National des Cadres Pénitentiaires

Affilié à la CFDT (Confédération Française Démocratique du Travail)

Adresse : 505 rue de Cuincy, BP 707, 59507 DOUAI Cedex

Tél: 03.61.16.23.15 ou 03.27.71.12.96 **Fax**: 03.27.96.97.06

Mail : sncp@sncp-cfdt.org **Site Internet** : <http://www.sncp-cfdt.org>

Y'a de la magie dans tout cela : oui, de la magie car on se demande comment il n'y a pas plus d'incident dans les établissements pénitentiaires mais un jour le rideau va tomber et la magie s'arrêtera. Ce jour là, l'Administration ne pourra pas nous dire qu'elle ne savait pas !

L'UNION REGIONALE DE STRASBOURG

SNCP